



ST MARTIN SUR ECAILLON

-----

## **COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 01/12/2023 (CM72)**

L'an deux mil vingt-trois le premier décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur DHANEUS Michel, Maire, à la suite de la convocation du vingt-quatre novembre, qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Etaient présents : M. DHANEUS Michel, M. BLICQ Serge, M. LADRIERE Yves, Mme DRAOUI Anabelle, Mme BAERT PARENT Valérie, M. DUQUENNOY Marc, M. MARTIAL Thierry, M. LECLERCQ Jean-Marie, Mme LENQUETTE Marie-Colette, M. POTTIEZ Henri, M. VEROONE Thibaut, M. BACRO Jérôme.

Etaient absents excusés : Mme BLAS Murielle, M. CARLIER Jean-Noël, M. GILLIOT Jacques.

Etait absent non excusé : ----- .

M. CARLIER Jean-Noël donne procuration à M. DHANEUS Michel.

Monsieur POTTIEZ Henri est nommé secrétaire.

**-Approbation du compte rendu de Conseil du 22 septembre 2023** : sa lecture n'a fait l'objet d'aucune remarque.

**-Délibération portant désignation du référent déontologue pour les élus locaux.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité : M. Michel WALLERAND, ancien Maire de Vendegies/Ecaillon et ancien Président de la C.C.P.S. exercera cette fonction.

**-Devis divers** : Les membres du Conseil valident l'achat d'un sonomètre (5 abstentions) et lave-vaisselle (3 041,00 € T.T.C.) à la salle des fêtes.

**-Pour permettre la mise au paiement du sonomètre, une délibération budgétaire modificative en section investissement est nécessaire** : (3 abstentions)

Sonomètre : 5 302,80 € T.T.C. ira au compte 2158 « autres installations ». Crédit à ce compte actuellement : 809,00 €. Prendre le complément au compte 2131 « bâtiments publics » où il reste un crédit de 15 000,00 €.

**-Bons de Noël 2023** :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'attribution de bons aux agents communaux selon le critère suivant : « 90 euros par agent proratisé selon le temps de travail effectif dans la Commune ».

**-Délibération « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle »** : fera l'objet d'une réflexion par les membres du Conseil.

**-Délibération sur les Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables** : la concertation du public a lieu du 30/11/2023 au 07/12/2023 inclus. Le Conseil se réunira le mardi 12 décembre 2023 à 20h00 pour délibérer.

### **QUESTIONS DIVERSES** :

**-Nouveaux contrats assurance** : pour information, M. le Maire a délégué au Conseil Municipal pour signer les contrats – Validés par le Conseil sans franchises. Concernant l'assurance du personnel, une réflexion sera menée.

**-Remise du colis des aînés** le samedi 16 décembre 2023 à partir de 15h00.